



**Tourcoing**

**Hôtel de Ville**

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE  
DFCPAJI\_D2024\_0159

**Décision d'autorisation de signature  
d'une convention d'autorisation  
d'implantation et de raccordement  
d'installations électriques de type  
radars urbains sur le mobilier urbain**

-----  
**Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**  
-----

**Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,**

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 5°,

Considérant qu'en vertu de cette délibération, Madame le Maire peut « décider de la conclusion et de la révision (y compris la résiliation) du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »,

Considérant qu'il appartient au Maire de Tourcoing, garant de l'ordre public, de préserver la sécurité des usagers de la Ville,

**DECIDONS**

**ARTICLE 1 :** De signer une convention avec la Délégation à la Sécurité Routière du Ministère de l'Intérieur dont le siège social est situé Place Beauvau 75800 Paris Cedex pour l'installation, l'implantation et le raccordement d'installations électriques de type radars urbains sur le mobilier urbain de la Ville de Tourcoing.

**ARTICLE 2 :** La présente convention est applicable à compter de sa signature par les Parties et ce, pour une durée de 10 ans au maximum.

**ARTICLE 3 :** En application des modalités d'application de la convention, la Ville pourrait prendre à sa charge divers coûts qui seront ensuite répercutés au profit de la Délégation à la Sécurité Routière du Ministère de l'Intérieur via l'émission d'un titre de recettes. La Délégation à la Sécurité Routière du Ministère de l'Intérieur devra dès lors payer à la Ville la somme dûe dès émission de l'avis de sommes à payer correspondant envoyé par la Trésorerie Municipale.

**ARTICLE 4** : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

**ARTICLE 5** : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**ARTICLE 6** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **18 JUIN 2024**

**Doriane BECUE,**  
**Maire de la Ville de Tourcoing,**



Accusé réception en Préfecture le : **18 JUIN 2024**

Publié sur le site Internet de la Ville le : **18 JUIN 2024**

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DAJI\_D2024\_159 avec 0 pièce(s) jointe(s)  
Date de décision : 18/06/2024  
Objet : Décision d'autorisation de signature d'une convention d'autorsation d'implantation et de reccordement  
- radars urbains

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 18/06/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI\_D2024\_0159 - D\_cision d\_autorisation de signature d\_une convention d\_implantation et de raccordement - radars urbain:

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Accusé de Réception**

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240618-DAJI\_D2024\_159-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 18/06/2024

